

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1907

SOIXANTE ET TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

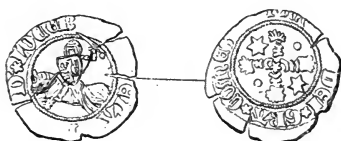
1907

UNE TIERCELLE LUXEMBOURGEOISE

ATTRIBUABLE A

JEAN 'L'AVEUGLE

1309-1346.



Droit :ΕΤΤΑ ...D * ΛΟΑΕΒ, entre deux grènetis. Au centre, un cavalier galopant à gauche, tenant une épée et se couvrant au moyen d'un écu chargé d'un lion à queue fourchue.

Rev. : ΔΕΙ * ΓΡΑ * ΑΟΜΕΣ , entre deux grènetis. Au centre, une croix très ornée, portant au milieu une rosace, et cantonnée de deux étoiles et deux globules.

Poids : ogr.75.

Tiercelle.

Notre collection.

L'étrangeté de ses légendes et de son ornementation, jointe à sa déplorable conservation, font de cette tiercelle une énigme dont la solution demeure fort incertaine.

La première question qui se pose est de savoir à quel règne elle peut bien appartenir : le nom du

prince émetteur ayant tout à fait disparu, nous devons chercher dans les autres détails de sa facture, s'il y a moyen de suppléer à l'absence de cette mention capitale. Nous remarquons d'abord le lion de l'écu, dont la queue est fourchue, comme cela s'observe sur un grand nombre de pièces de Jean l'Aveugle, tandis que les monnaies des règnes précédents ne nous donnent jamais que la représentation d'un lion à queue simple. Cet argument n'est toutefois pas sans réplique, car le sceau de Béatrice d'Avesnes, veuve de Henri VI, porte un écu burelé au lion à queue fourchue; bien plus, il existe un lion analogue sur un sceau du dit Henri VI, appendu à un acte de 1288 (1), et comme il y a d'étroites analogies entre les premières monnaies et les premiers sceaux luxembourgeois, il faut se garder de donner à ce caractère une signification trop absolue.

Nous lisons ensuite l'invocation du droit divin : **DEI GRATIA**, dont on ne connaît aucun exemple avant le règne de Jean l'Aveugle; mais ici encore surgit une restriction, le mot suivant étant **COMES**, alors que ce personnage se dit roi sur toutes ses monnaies, son titre comtal n'apparaissant que sur deux esterlins, après la mention de sa qualité royale.

Enfin, la légende du côté du cavalier se lit : **.....ETIAD * LIORIB**, et cette façon anor-

(1) DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*. Bruxelles, 1899, t. II, V^o *Luxembourg*, p. 395.

male d'orthographier le nom du comté, inconnue sous les prédécesseurs de Jean l'Aveugle se rencontre sur plusieurs de ses esterlins; de plus, le seul mot possible entre MONETA et la lettre O ne peut être que *comitis* ou *comitatus* — ce dernier en abrégé — inscription qui se retrouve mot pour mot sur ses deux doubles tiers de gros au cavalier, dont notre tiercelle est la fraction.

Résumant ces considérations, nous sommes très porté à croire que cette pièce a été frappée au début du règne de Jean l'Aveugle, peut-être même avant son mariage avec l'héritière du trône de Bohême, c'est-à-dire avant le 1^{er} septembre 1310: l'hypothèse peut sembler hardie, mais nous venons de voir que le lion à queue fourchue n'est pas seulement l'emblème du royaume bohémien, vu qu'il orne le sceau de Béatrice d'Avesnes, aïeule de Jean I^{er}. Si tel était le cas, il se trouverait que notre tiercelle serait antérieure aux doubles esterlins dont nous venons de parler, et qu'elle serait la moitié d'une monnaie assez dissemblable de ces derniers, mais non encore retrouvée.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 2 juillet 1907
